

Rapport de correction

Épreuve d'Histoire

durée : 4 heures, coefficient : 2

1. Le sujet 2015

Au titre du premier exercice obligatoire, le sujet de la session 2015 proposait deux intitulés de composition au choix :

- Les combats de la résistance française contre l'occupant et contre le régime de l'État français (« régime de Vichy »)

ou

- La société française et l'immigration au XX^e siècle.

Ces deux intitulés se fondaient sur deux thèmes distincts – les n° 2 et 3 – du programme de l'examen.

Au titre du second exercice obligatoire, le sujet comportait un document textuel devant faire l'objet d'une étude critique : le texte intégral de l'appel radiodiffusé du Président du Conseil Léon Blum le 5 juin 1936.

Ce choix avait été opéré en référence à l'un des thèmes du programme de l'examen : le n° 3 (« La république française face aux enjeux majeurs – fin du XIX^e siècle - XX^e siècle ») et en référence à un intitulé explicite : « La République et la question ouvrière : le Front populaire ».

Les trois exercices empruntaient donc à deux des trois thèmes du programme d'histoire de l'examen d'entrée au collège universitaire, afin d'éviter les inconvénients d'une focalisation sur une partie trop limitée de ce programme. Le libellé des trois exercices (les deux compositions et l'étude de document) était très proche ou identique au libellé de questions explicitement inscrites au programme (et aux programmes de Premières ES/L et S), afin de ne pas accroître la difficulté liée au traitement de deux exercices en quatre heures.

Plus généralement, l'ensemble de ce sujet se situait dans la continuité du sujet des sessions précédentes (voir les sujets 2013 et 2014 sur le site des Admissions) et dans celle des sujets d'essai élaborés au moment de changement de structure de l'épreuve, afin d'inscrire la forme actuelle dans la durée.

Annexes au point 1

Rappel de la structure de l'épreuve d'histoire

L'épreuve d'histoire dure 4 heures, est affectée d'un coefficient 2 et se compose de deux exercices obligatoires.

1. Une composition en réponse à un sujet (au choix parmi deux proposés)

Cette composition permet au candidat de montrer qu'il sait analyser et problématiser un sujet, qu'il maîtrise les connaissances nécessaires et qu'il sait les organiser.

Le candidat, pour répondre au sujet, rédige un texte comportant une introduction, plusieurs parties structurées et une conclusion ; il peut intégrer dans sa composition une (ou des) production(s) graphique(s).

2. L'étude critique d'un ou de deux document(s), accompagné(s) d'une consigne visant à orienter le travail des candidats

Cette étude permet au candidat de montrer qu'il sait rendre compte du contenu du ou des document(s) proposé(s) et dégager ce qu'il(s) apporte(nt) à la compréhension de situations, de phénomènes ou de processus historiques.

Le candidat met en œuvre les démarches de l'étude de document en histoire :

- en dégagant le sens général du ou des document(s), en relation avec la question historique à laquelle il(s) se rapporte(nt) ;
- en présentant l'intérêt et les limites éventuelles du ou des document(s) pour la compréhension de cette question historique et en prenant la distance critique nécessaire ;
- en montrant, le cas échéant, l'intérêt de la confrontation de documents.

La durée totale de l'épreuve est de quatre heures, dont l'utilisation est laissée à la liberté des candidats (même s'il leur est conseillé de consacrer au moins deux heures et demie au premier exercice).

L'évaluation de la copie du candidat est globale et utilise tout l'éventail des notes de 0 à 20.

Rappel du programme

Le programme d'histoire à l'entrée au Collège universitaire est redevenu spécifique depuis la session 2014 incluse, tout en continuant à être la reprise de l'essentiel des programmes d'histoire des classes de Première des séries générales.¹

1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET MONDIALISATION DEPUIS LE MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

1.1 La croissance économique et ses différentes phases depuis 1850.

1.2 Les économies-monde successives (britannique, étatsunienne, multipolaire) depuis 1850.

2. LA GUERRE ET LES RÉGIMES TOTALITAIRES AU XX^e SIÈCLE

2.1 La Première Guerre mondiale : L'expérience combattante dans une guerre totale.

2.2 Les régimes totalitaires dans l'entre-deux-guerres : genèse, points communs et spécificités.

2.3 La Seconde Guerre mondiale :

- Guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes.

¹ Ce qui signifie que les contenus de ce programme ont été découverts pour la première fois en classe de Première. **Mais bien entendu, on attend de candidats à un examen connu pour être sélectif qu'ils ne se contentent pas de leurs acquis de Première mais qu'ils aient à la fois retravaillé et enrichi ces derniers.**

- Les combats de la résistance française contre l'occupant et contre le régime de Vichy.
- La dénazification de l'Allemagne et le procès de Nuremberg.

2.4 La Guerre froide, conflit idéologique, conflit de puissances : l'exemple de Berlin (1945-1989).

3. LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FACE AUX ENJEUX MAJEURS (FIN DU XIX^e SIÈCLE - XX^e SIÈCLE)

3.1 La République, trois républiques :

- La difficile affirmation républicaine dans les années 1880-1890.
- Des idéaux de la Résistance à la refondation républicaine après la Libération (1944-1946).
- Une nouvelle République (1958-1962).

3.2 La République et les évolutions de la société française :

- La population active française, reflet des bouleversements économiques et sociaux depuis 1914.
- La République et la question ouvrière : le Front populaire.
- L'immigration et la société française au XX^e siècle.
- La place des femmes dans la société française au XX^e siècle.

3.3 La République face à la question coloniale :

- L'empire français au moment de l'exposition coloniale de 1931 : réalités, représentations et contestations.
- la guerre d'Algérie

2. Attentes

2.1 Remarques et attentes générales

- *L'évaluation des copies est globale et utilise tout l'éventail des notes de 0 à 20. Cette année encore, ce choix s'est appliqué et le jury se félicite d'avoir pu attribuer des 16, 17, 18 et 19.*

Le recours à l'expression « est globale » vise à pallier les effets d'une décomposition des points et à permettre aux correcteurs de faire preuve de bienveillance envers les copies ayant bien réussi tel exercice, même si la réponse à tel autre est plus lacunaire. À une réserve près cependant : il faut que les candidats produisent un devoir équilibré, qui ne néglige ni l'étude de document ni la composition. Le règlement de l'épreuve est clair à cet égard, et il importe donc que les candidats et leurs préparateurs sachent que sont nettement distinguées les copies qui témoignent d'un effort pour traiter les deux exercices obligatoires et d'une certaine maîtrise du temps... et les copies qui manifestent que leur auteur a été débordé et n'a pas pu ou voulu respecter la consigne. Ceci étant, peu de copies de la session 2015 ont fait l'impasse ou quasiment l'impasse sur l'un des exercices, ce qui est bon signe sur le sérieux de la préparation des candidats – c'était déjà le cas en 2014 et 2013.

La méconnaissance massive des faits majeurs et le caractère peu cohérent du devoir constituent les deux autres éléments qui dessinent la limite entre les productions aux auteurs desquelles les correcteurs laissent leur chance même si le résultat est insuffisant et les productions notées sévèrement.

- *le respect des consignes* : équilibre entre les deux exercices obligatoires – il vient d'en être question –, respect du libellé des sujets de compositions, enfin respect de la consigne portant sur le document : « Vous présenterez le document suivant de la façon la plus précise possible » – ce qui inclut évidemment le contexte spatio-chronologique – et « vous montrerez son intérêt et ses limites pour la compréhension de... ».

Est donc réhilitaire pour ce second exercice un récit pour lequel le document ne serait que le prétexte déclencheur ; cela a parfois été le cas en 2015 à propos du Front populaire mais pas dans un pourcentage élevé de copies.

L'attention aux « limites » du document peut donner le meilleur, de sobres constats de bon sens – ce qui n'est déjà pas si mal – ou l'excessif ou le naïf, témoignant alors de la non-compréhension de ce qu'est un document historique (cette lecture excessive et naïve s'était révélée particulièrement dommageable lors de la session 2014 : de manière très déroutante, de nombreux devoirs avaient délégitimé l'extrait des *Carnets de l'aspirant Laby, médecin dans les tranchées. 28 juillet 1914 – 14 juillet 1919* au prétexte qu'il ne collait pas à ce que leurs auteurs savaient de la Première Guerre mondiale et qu'ils voulaient à tout prix retrouver dans tout document portant sur cet événement majeur : sans gaz, sans poux, sans tranchées et sans mutineries, ce ne pouvait être vrai ou sincère ou non censuré...).

- *un devoir allant à l'essentiel*, sans effets rhétoriques inutiles mais en soignant l'expression : clarté de la langue et de l'écriture, vigilance orthographique. Si la qualité de l'orthographe, de la syntaxe ou de la lisibilité est nettement insuffisante, les correcteurs en tiennent donc compte dans la note, ne serait-ce que pour valoriser par contrecoup tous les candidats ayant éprouvé des difficultés en ces matières et ayant fait les efforts nécessaires de formation, d'exploitation du brouillon, d'écriture maîtrisée et de relecture pour les pallier.

Même si les correcteurs n'ont pas tous opéré le même constat, le niveau d'expression écrite d'une partie importante des copies a fait problème en 2015, témoignant sinon d'un affaissement du niveau, à tout le moins d'une baisse de vigilance sur ce point, pourtant important : on communique par écrit pour être lu et compris et pour convaincre, pas pour tenir le lecteur à distance, l'irriter ou le laisser dans le doute sur ce que l'on a voulu exprimer.

- *un devoir qui articule les faits majeurs et un petit nombre de clefs générales d'analyse* (par exemple cette année, explicitation de ce qu'est la Résistance ou l'immigration) et qui pratique la nécessaire prise de distance personnelle : il s'agit de ne pas confondre démonstration de l'intérêt d'un sujet et participation aux polémiques contemporaines ; il ne s'agit pas non plus de faire état de ses opinions pas plus que – en règle générale – de porter des jugements.

- un devoir, enfin, qui tient compte de la dimension humaine et de la nécessité d'incarner et d'argumenter (en fournissant faits datés, données chiffrées, situations, noms d'acteurs individuels, de lieux, de firmes...).

Cette nécessité d'incarner et de fournir des données précises étant d'expérience le plus rare, les copies qui s'y attachent sont valorisées. Cela suppose que les candidats se soient dotés en amont d'une culture modeste mais sûre sur chacune des questions au programme : l'épreuve d'histoire de l'examen d'entrée se prépare (et ne consiste donc pas seulement à s'inscrire et à être présent), ce que trop de candidats paraissent avoir oublié, s'astreignant ainsi à composer sans s'être donnés les moyens de réussir.

2.2 Attentes spécifiques

Les combats de la résistance française contre l'occupant et contre le régime de l'État français (« régime de Vichy »)

Ce sujet de composition a rencontré un succès supérieur au second, sans déséquilibre massif cependant.

Il supposait :

- d'éclairer les expressions « résistance française », « occupant » et « régime de l'État français ("régime de Vichy") » ;
- d'inscrire le devoir dans le temps (quel que soit le type de plan adopté) ;
- de faire place à un petit nombre d'entrées décisives pour comprendre : une prise en compte de la pluralité des formes et des cultures résistantes, les motivations des résistants, l'évolution chronologique du phénomène et l'indication d'un petit nombre de moments décisifs, la lourdeur du tribut payé par les résistants du fait de la répression. Tout ce qui témoignait d'un sens des nuances – même très modeste, ce qui est normal à l'âge des candidats et à leur niveau d'études –, d'une volonté d'incarner le devoir (parcours individuels, lieux emblématiques, données chiffrées...) et d'une connaissance de quelques notions historiographiques (notamment typologiques) sur le sujet a été valorisé.

Comme chaque année, aucun plan *a priori* n'était attendu.

La société française et l'immigration au XX^e siècle

Ce sujet invitait à la mise en relation, son libellé proposant plutôt de construire cette mise en relation à partir de la société d'accueil, de ses attentes et besoins, de la modification progressive de sa composition, de l'accueil qu'elle a réservé aux immigrés, de ses représentations, etc.

Compte tenu de la complexité que recèle l'expression « société française », derrière sa simplicité apparente, le jury n'en demandait pas une explicitation préalable ; les correcteurs ont été cependant satisfaits de constater qu'un petit nombre de candidats ont fait cet effort réflexif, au moins en rappelant que l'expression renvoie à l'ensemble diversifié de ceux qui résident en France à un moment donné (en l'occurrence, le XX^e siècle ou tel de ses segments en fonction de la démonstration) et parfois en indiquant que ses composantes pouvaient avoir une vision différente de l'immigration.

En matière d'éclairage des termes du sujet, le jury attendait :

- qu'il soit rappelé brièvement que le cadre chronologique de cette composition (qui est le cadre du programme) est limité par rapport à ce que serait une étude de « La société française et l'immigration », qui devrait prendre en compte le second XIX^e siècle. Il était donc important de trouver en introduction ou dans le développement l'indication qu'il s'agissait là d'une réalité ancienne pour la France, antérieure au XX^e siècle *stricto sensu* et *a fortiori* à un XX^e siècle commençant en 1914 (330 500 Italiens et 323 000 Belges vivaient en France en 1900 par exemple, ce qu'ont rappelé un certain nombre de copies, notamment en évoquant les émeutes sanglantes d'Aigues-Mortes de 1893).

- une définition du mot « immigration ». Que cette définition fasse l'objet d'une première étape dans l'introduction et qu'elle soit développée ensuite ou bien qu'elle soit explorée d'emblée au maximum, elle devait faire droit à plusieurs dimensions : un processus, se traduisant par l'installation durable de migrants, par une composante migratoire pour l'ensemble de la population résidant en France et par une série d'enjeux diversifiés : la connaissance chiffrée de ce processus, l'évolution historique, l'estimation différente selon les périodes des besoins de renforcement du nombre, de la jeunesse ou des compétences de la population résidant déjà sur le territoire, la composante du droit d'asile, les formes de l'intégration, etc.

Le plan retenu pouvait être thématique ou chronologique (dans ce dernier cas, une tripartition a été de loin le choix le plus courant : le premier XX^e siècle, le temps de la reconstruction et des Trente glorieuses, les dernières décennies du siècle à partir de la « bascule » multiforme de la décennie 1970). Ces deux types avaient leurs atouts et leurs risques : répétition dans le cas du plan chronologique, assignation d'un thème important à une seule période dans le cas du plan thématique...

En matière de réflexion sur la question de « la société française et l'immigration », la dimension culturelle au sens large a toujours été importante et l'étude du triptyque assimilation/intégration/vie communautaire aussi. Ces thèmes avaient donc à l'évidence leur place dans le traitement du sujet, mais pas au détriment du démographique, de l'économique, du social, du politique, voire du géopolitique, comme cela a été trop souvent le cas. De même avaient toute leur place dans les copies les insuffisances de l'effort pratique et réflexif conduit par la société française pour faciliter l'intégration des immigrés au long du XX^e siècle ; de là à faire de la réponse à ce sujet l'histoire d'une souffrance

ininterrompue et d'un rejet permanent des immigrés, il y a un grand pas, que trop de copies ont franchi, faute de connaissances et de ce sens des nuances si souhaitable.

Le texte intégral de l'appel radiodiffusé du Président du Conseil Léon Blum le 5 juin 1936

Les correcteurs ont évalué cet exercice en référence à l'esprit indiqué par la consigne et aux précisions données dans le sujet d'essai mis en ligne :

« *En l'occurrence, il s'agit :*

- *de présenter le document de la façon la plus précise possible,*
- *d'identifier son contenu,*
- *de dégager son sens général,*
- *en articulant l'ensemble de l'étude (identification du contenu et dégagement du sens) avec [un objet d'étude du programme, en l'occurrence le Front populaire].*

Une introduction et une conclusion formelles ne sont pas attendues.

Des éléments témoignant d'une distance critique doivent accompagner l'ensemble de l'étude (en la matière, l'attente est cependant modeste, compte tenu de l'âge des candidats et du fait qu'ils n'ont pas accès à une documentation complémentaire). »

Ce texte était d'un grand intérêt pour la compréhension des débuts du Front populaire :

- en ce qu'il était révélateur de l'existence d'une question ouvrière (au sens large : cf. « les travailleurs de la terre »), du projet du Front populaire (cf. la récurrence du mot « programme » à la ligne 6 et l'annonce du « dépôt immédiat » de projets de loi) et du sentiment d'urgence qui l'habite : « séance tenante » l. 2-3, « dès demain » l. 4, « dès aujourd'hui » l. 5, « dépôt immédiat » et « voter avant leur séparation » l. 7-8, etc.

- en ce qu'il émane d'un acteur-clef : Léon Blum. C'est clairement déjà le chef du gouvernement qui s'exprime, en un moment important à tous égards (situation sociale, tournant politique...) ; c'est aussi une forte personnalité et une lecture du rôle de l'exécutif (Cf. à ce sujet « mes collaborateurs » l. 3) que l'on perçoit assez aisément. Des connaissances pouvaient utilement compléter ces constats (par exemple, le fait que Léon Blum ne prit pas de portefeuille ministériel autre que la Présidence du Conseil) ; mais le jury a été assez surpris de la méconnaissance massive de la biographie de Léon Blum manifestée par la majorité des devoirs.

- en ce qu'il révèle et documente le contexte, double au demeurant : une atmosphère de tournant global, de nouveau départ que traduisent certaines expressions (« pleine consécration », « Un grand avenir s'ouvre devant la démocratie française », « garantie de nouvelles victoires » l. 30-34 par exemple) même si la tonalité est plus à l'action, à l'efficacité et à la juste mesure des périls qu'au

lyrisme ; une puissante tension sociale (cf. l. 18-29 et, en creux en quelque sorte, l. 32-33) qui explique les appels au calme, à la discipline et à l'écoute mutuelle.

- enfin, en ce qu'il annonce des projets qui se réaliseront effectivement, notamment en matière de votes parlementaires.

La mise au jour de tout ceci imposait des connaissances élémentaires sur les mois de mai-juin 1936 (victoire électorale claire de la gauche fin avril-début mai aux législatives ; au sein de la gauche, prépondérance socialiste ; grèves très nombreuses dans tout le pays à partir de mai, souvent avec occupation des lieux de travail ; textes majeurs signés durant la présidence du Conseil de Blum). Le jury mesure parfaitement ce que peut savoir un lycéen en classe de terminale, et n'en attendait pas davantage ; mais il rappelle que l'épreuve est fondée sur un programme et que chacune des questions inscrites dans ce dernier doit faire l'objet d'un travail d'appropriation – dont a d'ailleurs témoigné un certain nombre de devoirs.

Si l'on excepte le silence quasi général sur le média utilisé par Blum – la radio, dont les candidats qui ont choisi le premier sujet ont cependant souvent souligné l'importance lors des combats de la résistance... – et des erreurs de lecture de la référence – qui aboutissent à faire d'Albin Michel l'auteur du livre où est inséré l'appel radiodiffusé du 5 juin 1936 – le plus déconcertant a été une fois encore la réponse à la seconde partie de la consigne : « vous montrerez [...] ses limites ».

De manière beaucoup moins vive qu'en 2014, mais cependant préoccupante pour la formation historique (et plus largement intellectuelle) des lycéens, trop de copies ont estimé que ce document souffrait d'un gros défaut : ne pas expliquer ce qui allait se passer par la suite, ne pas souligner les difficultés du Front populaire et le départ de Blum, ne pas mettre en exergue les conflits internes à la gauche dus à la guerre d'Espagne, etc. Rappelons pour aider les futurs candidats qu'un document historique est une trace de l'action humaine passée, qui permet, croisée avec d'autres et pertinemment questionnée, de reconstituer cette action (ou qui permet, en situation d'évaluation scolaire ou universitaire, de mesurer le degré de maturité réflexive, de justesse de mobilisation des connaissances et de bon sens des élèves ou étudiants) ; il n'est jamais l'équivalent d'un extrait d'ouvrage documentaire (manuel scolaire ou universitaire, article, etc.) dont l'ambition et la grande utilité sont d'opérer une synthèse et de la porter à la connaissance de leurs lecteurs et utilisateurs. Rappelons aussi que notre passé était... le futur des hommes du passé, ce qui nous donne un certain avantage sur ces derniers en matière de pronostics, avantage dont il est anachronique, vain et franchement déconcertant d'user.